



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 14 octobre 2021

Préavis municipal 1/2021 : Demande de compétences municipales

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une compétence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses), par poste et par budget, afin de lui permettre de pouvoir engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Préavis municipal 2/2021 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.

Préavis municipal 3/2021 : Demande d'autorisation générale de plaider

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider.

Préavis municipal 4/2021 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses et des associations et services intercommunaux dont la commune fait partie, ceci pour la législature 2021-2026.

Préavis municipal 5/2021 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité d'ouvrir un compte courant de trésorerie d'un montant nominal de CHF 4'000'000.00 (quatre millions de francs suisses) auprès d'un établissement bancaire suisse pour la législature 2021-2026.

Préavis municipal 6/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté.

(Cette décision devant encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.)

**Préavis municipal 7/2021 : Crédit d'exécution des travaux de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz
Demande de crédit d'investissement**

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 523'000.00 TTC (cinq cent vingt-trois mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésèrex, le 15 octobre 2021
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 15 octobre 2021 au 30 octobre 2021

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».